

AFFAIRE N° 22. - Marché de gré à gré d'un montant de 1 226 200 Frs CFA à passer avec la SOCIÉTÉ U.M.A.B. à SAINT-DENIS pour la fourniture de mobilier scolaire en 1968.

LE SECRÉTAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec la SOCIÉTÉ U.M.A.B. un marché de gré à gré d'un montant de 1 226 200 Frs CFA pour la fourniture à la Commune de Saint-Denis de mobilier pour l'année scolaire de 1968.

La dépense est imputable au Chapitre 903 - Article 214 du Budget Communal de 1969.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affaire  
Saint-Denis le 6 Mai 1969  
Pour le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé : Ch. Tchébé  
Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
Signé : Ch. Verpeau